

ENVIRONNEMENT

La Chambre des comptes épingle la gestion de l'eau

PICARDIE La Chambre régionale des comptes vient de publier un rapport sur la gestion de l'eau face aux changements climatiques à l'échelle du bassin Artois-Picardie. Elle met notamment à l'index la hausse des prélèvements agricoles.

À SAVOIR

- **La région Hauts-de-France** s'étend sur deux bassins hydrographiques.
- **Le bassin Seine-Normandie** couvre le sud de la région, soit la quasi-entière de l'Oise et du sud de l'Aisne.
- **Le bassin Artois-Picardie** concerne 65 % des communes des Hauts-de-France et surtout 80 % de sa population (4,8 millions d'habitants).

augmentent le plus en raison du changement climatique», rappelle Jean-Marc Le Gall, vice-président de la Chambre régionale, qui a également participé à l'élaboration d'un rapport de la Cour des comptes sur cette même thématique.

« Le changement de pratique agricole et l'adaptation des cultures sont nécessaires »

Et ce d'autant plus, souligne le rapport, que le volume prélevé serait actuellement mal comptabilisé et probablement sous-évalué : « Le changement de pratique agricole et l'adaptation des cultures à la disponibilité de l'eau sont nécessaires pour préserver durablement la ressource et éviter les tensions à venir », indique le rapport, qui insiste sur le fait que ce constat « impose de poursuivre la réduction des prélèvements ».

La CRC met particulièrement en exergue le rôle de l'industrie agroalimentaire et ses besoins d'irrigation, principalement liés à la production de pommes de terre, dont la surface cultivée a progressé de 30 % entre 2011 et 2018.

Une situation aggravée, selon la Chambre, par l'arrivée d'industriels belges et néerlandais, qui exploitent le foncier, faisant augmenter la surface d'exploitation légumière au détriment des prairies. « Les premières réclament de l'arrosage, alors que ces dernières exercent un rôle fondamental dans la qualité de l'eau en fixant les nitrates. » ■



La CRC met particulièrement en exergue le rôle de l'industrie agroalimentaire et ses besoins d'irrigation, principalement liés à la production de pommes de terre. (PHOTO : MANON CRUZ)

FABRICE JULIEN

Une situation préoccupante et des changements nécessaires. Un rapport récent de la Chambre régionale des comptes (CRC) des Hauts-de-France consacré à « La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique » dans le bassin Artois-Picardie, met en exergue la problématique du manque d'eau, dans une région où 94 % de cette ressource, c'est-à-dire l'essentiel, provient des nappes souterraines. À l'heure où un nouveau bassin-versant, celui de l'Avre, dans la Somme, vient d'être placé en alerte renforcée et que plusieurs secteurs de l'Oise sont en situation de « crise », ce rapport rappelle l'importance de la gestion de

l'eau dans cette région où la ressource devrait baisser de 20 % d'ici 2050, selon le dernier rapport du GIEC. « À terme, les deux tiers du territoire connaîtront une situation de tension, et certains sous-bassins sont déjà structurellement déficitaires en eau », précisent les auteurs du rapport.

Pour la Chambre régionale des comptes, ce constat « doit conduire les différentes catégories d'usagers (ménages, industriels, agriculteurs, administrations, etc.), à modifier les comportements et réduire les prélèvements, ce qui est insuffisamment le cas ».

L'agriculture, qui est loin d'être le

premier consommateur d'eau (12 % du volume prélevé), est néanmoins concernée au premier chef, et ce alors que les demandes de forages augmentent au rythme de la succession d'épisodes de sécheresses. « Les prélèvements agricoles ne sont pas les plus importants, mais ce sont ceux qui

Trop de fuites dans les réseaux

La Chambre régionale des comptes pointe également du doigt les pertes d'eau, considérables dans le réseau de distribution, établies à l'échelle du bassin à 57 millions de m³ par an. En matière de réseau d'eau potable, Amiens-Métropole, par exemple, fait figure de mauvais élève, avec un taux de rendement de 69 % en 2023, soit une perte de 31 % de la production d'eau injectée dans le réseau. La Chambre note ainsi que « les collectivités gagneraient à définir un plan d'actions et un programme pluriannuel de tra-

vaux d'amélioration des réseaux, ce qui est rarement le cas ».

Autre source de raréfaction de l'eau mise à l'index, l'artificialisation des sols et notamment la pression exercée sur les milieux humides (marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales), qui ne représentent aujourd'hui à l'échelle du bassin que 6 % du territoire. « L'artificialisation du territoire et la diminution de l'élevage se traduisant par le retournement des prairies sont à l'origine de la régression de ces zones », note le rapport.